

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 12 septembre 2011

Convocation le 6/9/11

L'an deux mille onze le six septembre à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Neulise, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations. La séance a été publique.
Sous la Présidence de Monsieur Hubert ROFFAT, Maire,

Etaients présents : Hubert ROFFAT, Luc DOTTO, Michèle BRESCANCIN, Jean Paul PHILIBERT, Michel BERT, Franck GUILLOT, Monique DENIS, Sabrina ROCHE, Marie Claude PROT, Serge POUENARD, Emmanuel BRAY, Agnès GIRAUD, Hervé BADOR

Etaients absents excusés : Dominique BONNET, Virginie VIAL,

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 15, il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. Mademoiselle Sabrina ROCHE ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées. En outre il a été décidé d'adjoindre à ce secrétaire, en qualité d'auxiliaire pris en dehors du conseil, Monsieur Jean Daniel JEANNET, Attaché Territorial qui assistera à la séance, mais sans participer à la délibération.

Monsieur le Maire a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n° 14/11 du Conseil Municipal de Neulise en date du 30 mars 2011.

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Exercice du droit de préemption dans les conditions suivantes :

Déclaration d'Intention d'Aliéner transmise le 5 juillet 2011 par Nathalie VIRICEL, Notaire à BALBIGNY (Loire)

Propriétaires : Consorts DEBROSSE

Parcelle : 4, rue de la république - Neulise

Section : AB - numéro : 26 - contenance : 176 m²

Section : AB - numéro : 27 - contenance : 40 m²

Déclaration d'Intention d'Aliéner transmise le 11 juillet 2011 par D. GIROD – L. GARNODIER, Notaires à MONTBRISON (Loire)

Propriétaires : Patrick LAIN – VACHER Peggy

Parcelle : Le Pojoux - Neulise

Section : ZE - numéro : 40 - contenance : 1 938 m²

Déclaration d'Intention d'Aliéner transmise le 28 juillet 2011 par SCP Yvan GERBAY et Christine SOL DOURDIN, Notaires à ROANNE (Loire)

Propriétaires : Consorts CAPITAN

Parcelle : Route du Forez - Neulise

Section : AD - numéro : 24p - contenance : 6 321 m²

Il a été décidé de ne pas exercer le droit de préemption sur les immeubles concernés.

Groupement de commande – Attribution du marché Voirie

48/11

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil municipal en date du 30 mars 2011 décidant la participation de notre commune au groupement de commande organisé au niveau intercommunal pour la réalisation

des travaux de voirie et dont la commune de Lay a été retenue en qualité de coordonnateur.

La commission d'appel d'offres du groupement réunie le 8 juillet 2011 a choisi l'entreprise EUROVIA DALA comme attributaire de ce marché.

L'assemblée, après avoir entendu les explications du Maire :

- Approuve le choix de l'entreprise EUROVIA DALA comme titulaire du marché.
- Autorise le Maire à signer tous actes et pièces nécessaires à l'exécution du marché avec l'entreprise retenue.

STATION D'EPURATION – Approbation DCE

49/11

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le dossier de consultation des entreprises établi par SOTREC INGENIERIE.

L'assemblée après avoir entendu les explications du Maire :

- Approuve le dossier de consultation des entreprises proposé.
- Dit que ce document demeurera annexé à la présente délibération.
- Charge le Maire de solliciter les aides correspondantes notamment auprès du Conseil général de la Loire et de l'Agence de l'Eau.

Motion RN 82 –sécurité RN 7 – RN 82

50/11

Monsieur Jean-François Carencu, Préfet de Région Rhône-Alpes, a récemment confirmé l'inscription au PDMI 2009-2014 de la RN 82 entre Neulise et Balbigny et informé que la mise en circulation pourrait intervenir fin 2016 à la condition que les crédits soient mis à disposition annuellement et conformément au calendrier de réalisation.

Cette mise en service aurait dû être concomitante avec celle du tronçon Balbigny/La Tour-de-Salvagny de l'A 89, qui elle sera effective fin 2012. La rupture entre l'ouverture à la circulation de celui-ci et une entrée performante sur le Roannais est réelle. Or, l'attractivité et la dynamique du Roannais dépendent d'une fluidification du trafic et d'une mise en sécurité indissociables d'un maillage routier et autoroutier logique et complet.

Une hypothétique mise en service de la RN 82 à l'horizon 2016 ne permettra pas au Roannais de profiter pleinement des effets de rapprochement avec la métropole lyonnaise.

Quatre ans plus tard, l'appel d'air économique et démographique aura eu lieu, les habitudes seront prises, et l'arrondissement de Roanne ne bénéficiera pas pleinement des échanges régionaux et nationaux facilités par ces deux aménagements, alors qu'il a beaucoup œuvré pour qu'ils soient réalisés.

En outre, l'arrivée de l'A 89 amènera un flux de véhicules important qui risque de rendre encore plus problématique des points noirs existants, comme le lieudit « la revoûte » à hauteur de St Marcel de Félines.

Compte tenu du rôle de la RN 82 dans la desserte de notre territoire, il est proposé aux membres du Conseil de demander solennellement au Gouvernement de bien vouloir prendre les dispositions nécessaires à la réalisation de l'aménagement à deux fois deux voies de la RN 82 entre Neulise et Balbigny, pour que sa mise en service puisse être concomitante à celle de l'A 89 à Balbigny.

BUDGET COMMUNAL – Décision Modificative n° 2

51/11

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,
Vu le budget de la commune de Neulise,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2011 :

Section de fonctionnement – Dépenses

Article 678 – Autres charges :.....- 36 941.00 €
Article 023 – Virement à la section d'invest. 36 941.00 €

Section d'Investissement – Dépenses

Article 2151 C/267– voirie 2011 :.....54 000.00 €

Section d'Investissement – Recettes

Article 021 – virement de la section de fonct. 36 941.00 €
Article 1323 – Subvention département : 17 059.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

AUTORISE la décision modificative présentée ci-dessus.

Les différents points de l'ordre du jour ont été approuvés à l'unanimité à l'exception de ceux portant l'indication de la mention de vote contre ou d'abstention.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la cession close.
Délibéré en séance, les jour et an susdits.
La séance est levée.